AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0160
FR0000064271-FS0064-DER27

2 février 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

Information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique (article 234-10 du règlement général)

STEF

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 30 janvier 2015, la société anonyme Atlantique Management[1] (93 boulevard Malesherbes, 75008 Paris), a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 28 janvier 2015, par suite d'une réduction de capital de la société STEF[2], le seuil de 30% du capital de la société STEF et détenir individuellement, 3 998 697 actions STEF représentant 7 959 265 droits de vote, soit 30,37% du capital et 35,18% des droits de vote de cette société[3].

 À cette occasion, le concert composé de la société Union Economique et Financière[4] (U.E.F.), de la Société Européenne de Logistique du Froid[5] (S.E.L.F.), de la société Atlantique Management[1], de la Société des Personnels de la Financière de l'Atlantique[6] (S.P.F.A.), du FCPE STEF[7] et de M. Francis Lemor, **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir, au 28 janvier 2015, 9 183 804 actions STEF représentant 18 303 357 droits de vote, soit 69,76% du capital et 80,91% des droits de vote de la société STEF, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
U.E.F.	950 459	7,22	1 896 081	8,38
S.E.L.F.	737 809	5,60	1 471 371	6,50
Sous-total U.E.F.	**1 688 268**	**12,82**	**3 367 452**	**14,89**
Atlantique Management	3 998 697	30,37	7 959 265	35,18
FCPE STEF France	2 211 813	16,80	4 411 480	19,50
S.P.F.A.	1 221 239	9,28	2 437 841	10,78
Francis Lemor	63 787	0,48	127 319	0,56
Total concert	**9 183 804**	**69,76**	**18 303 357**	**80,91**

[1] Société anonyme contrôlée par des dirigeants et cadres de STEF.
[2] Cf. notamment communiqué de la société en date du 29 janvier 2015.
[3] Sur la base d'un capital composé de 13 165 649 actions représentant 22 621 530 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Société anonyme contrôlée par la famille Lemor.
[5] Société par actions simplifiée contrôlée par la société anonyme Union Economique et Financière (U.E.F.) et détenue pour le reste par des dirigeants et cadres de STEF.
[6] Société anonyme contrôlée par des dirigeants et cadres de STEF.
[7] Le FCPE STEF est géré par Natixis Interépargne et regroupe des salariés de STEF.

2. Le franchissement en hausse, par la société Atlantique Management, du seuil de 30% du capital de la société STEF a fait l'objet d'une dérogation à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique obligatoire visant les actions de la société STEF reproduit dans D&I 214C2683 mis en ligne le 19 décembre 2014.
